

ALERTE INFO-CENTRE TAJ

Enfin une reconnaissance des partenariats civils étrangers en droit fiscal français !

Paris, le 20 janvier 2010

Depuis une loi du 12 mai 2009, le Code Civil français permet aux partenariats civils étrangers de produire leurs effets juridiques en France sous réserve que ces derniers ne soient pas contraires à l'ordre public.

L'administration fiscale, par deux instructions en dates des 29 et 30 décembre 2009, tire les conséquences de cette reconnaissance des partenariats civils étrangers :

- **En matière d'impôt sur le revenu**, les personnes liées par un partenariat civil étranger sont soumises aux mêmes règles d'imposition, d'assiette et de liquidation de l'impôt que celles applicables aux partenaires liés par un PACS.
- **En matière de droits de mutation à titre gratuit**, les personnes liées par un partenariat civil étranger bénéficient désormais du régime applicable aux partenaires liés par un PACS (notamment exonération des droits de succession).

Les avocats du cabinet Taj proposent d'analyser avec vous les contours et perspectives de cette réforme :

- *Quels sont les partenariats étrangers concernés?*
- *Quels types de partenariats pourraient être considérés comme étant contraires à l'ordre public?*
- *Ces dispositions s'appliquent-elles dès la déclaration des revenus 2009?*
- *A compter de quelle date l'exonération de droits de succession s'applique-t-elle?*
- *Y a-t-il des conséquences en matière d'ISF?*

Contacts presse

Vae Solis Corporate : Jérémy Seeman - 01 53 92 80 24 / Véronique Branger - 01 53 92 80 04

A propos de Taj

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 400 professionnels parmi lesquels 37 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille et Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 25 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 140 pays.

Pour en savoir plus, www.taj.fr ou www.taj-strategie.fr

A propos de Deloitte dans le monde

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du corporate finance, à ses clients du secteur public ou privé, de toute taille et de toute activité. Fort d'un réseau de firmes membres dans 140 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 165 000 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service.

Les collaborateurs et associés de Deloitte sont unis par les mêmes engagements, fondés sur l'éthique professionnelle, les services à forte valeur ajoutée, le respect de l'individu et la richesse issue de notre diversité culturelle. Ils évoluent dans un environnement de travail favorable qui leur fait bénéficier de formation continue, de projets professionnels ambitieux et d'opportunités de carrière enrichissantes. Chaque professionnel de Deloitte contribue à renforcer notre engagement citoyen, à construire la confiance des marchés et à laisser une empreinte positive à toutes les actions entreprises.

Deloitte fait référence à Deloitte Touche Tohmatsu, un Verein suisse (association), et à son réseau de cabinets membres qui sont chacun constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about